



TOUT SAVOIR SUR LE MÉTIER

Titre Professionnel Enseignant de la
Conduite et de la Sécurité Routière

SOMMAIRE

»» Le métier et ses missions au quotidien	Page 03
»» À qui s'adresse la formation ?	Page 04
»» Les conditions d'accès & durée de la formation	Page 05
»» Les compétences & débouchés	Page 06
»» Les étapes pour intégrer la formation	Page 07
»» Les documents à fournir	Page 08
»» Nous contacter	Page 09

LE MÉTIER & SES MISSIONS AU QUOTIDIEN

L'enseignant de la conduite forme les élèves à la conduite automobile et les sensibilise aux enjeux de la sécurité routière.

Ses missions principales :

- ✓ Enseigner la conduite
 - ✓ Animer des cours de code de la route
 - ✓ Accompagner les élèves jusqu'à l'examen et au-delà
 - ✓ Sensibiliser aux comportements responsables sur la route
 - ✓ Participer à des actions de prévention routière
-



A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Cette formation est accessible aux personnes :



En reconversion professionnelle

Le TP ECSR permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un nouveau métier alliant pédagogie, accompagnement et sécurité routière. Il constitue une opportunité de construire un nouveau projet professionnel durable.



Demandeurs d'emploi

Cette formation qualifiante favorise le retour à l'emploi en préparant à un métier recherché par les écoles de conduite et les centres de formation sur l'ensemble du territoire.



Jeunes en recherche d'une qualification professionnelle

Cette formation permet d'obtenir un titre professionnel reconnu par l'État et d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer rapidement le secteur de l'enseignement de la conduite.



LES CONDITIONS D'ACCÈS & DURÉE DE LA FORMATION

Conditions d'accès

Pour intégrer la formation, vous devez notamment :

- Être titulaire du permis B en cours de validité
- Avoir obtenu votre permis depuis au moins 2 ans (ou 1 an et demi pour la conduite accompagnée)
- Présenter un casier judiciaire compatible avec l'exercice de la profession
- Visite médicale obligatoire pour l'entrée en formation

Durée de la formation

La formation comprend 3 temps :

1

Tronc commun (1mois)

/ Apprentissage des bases

2

CCP1 (4mois)

/ Séance d'apprentissage en salle avec élèves tests
/ Séance d'apprentissage en voiture avec élèves tests
/ Stage en entreprise (140h)
→ EXAMEN

3

CCP2 (10mois)

/ Cours en centre de formation (315h)
/ Exercice du métier en entreprise
/ Préparation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière
/ Stage en entreprise (140h)
→ EXAMEN

LES COMPÉTENCES & DÉBOUCHÉS

Que vais-je apprendre ?

Pendant la formation, vous apprendrez à :

- Construire une séance de formation
- Animer un groupe d'apprenants
- Enseigner la conduite
- Évaluer la progression d'un élève
- Utiliser les outils pédagogiques de l'enseignement de la conduite
- Comprendre la réglementation routière

Et après ?

Une fois diplômé(e), vous pourrez exercer :

- En auto-école
- Dans un réseau d'écoles de conduite
- Au sein d'associations ou d'organismes spécialisés

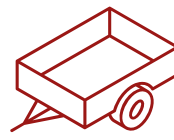
Vous pourrez ensuite vous spécialiser vers :



La formation moto



Le groupe lourd
(C1,C,CE,D)



Si vous possédez le permis
BE, vous pourrez l'enseigner



La formation professionnelle
des conducteurs



LES ÉTAPES

POUR INTÉGRER LA FORMATION



Nous
rencontrer

Étape 1 - Nous rencontrer

Contactez-nous directement ou participez à une réunion d'information collective.



Découvrir le
métier

Étape 2 - Découvrir le métier

Réalisez un stage d'immersion de 3 à 5 jours dans une ou deux auto-écoles, grâce à une convention de stage avec France Travail.



Trouver son
auto-école

Étape 3 - Trouver sa structure d'accueil

Validez votre projet avec une auto-école prête à vous accompagner. Elle vous accueillera pendant le CCP1, puis deviendra votre employeur pendant le CCP2.



Monter votre
dossier

Étape 4 - Monter votre dossier de financement

Contactez France Travail, Transition Pro avec le devis transmis par notre centre.

Renseignez-vous sur le montant de vos indemnités, la durée de vos droits, l'aide à la mobilité... Vous serez dépendant pendant près de 6 mois de ces financements. **C'est quelque chose que vous devez réfléchir et préparer.**



Valider votre
financement

Étape 5 - Valider votre financement

Une fois le financement accepté, votre inscription peut être finalisée.

BIENVENUE EN FORMATION !

LES DOCUMENTS À NOUS FOURNIR

1 ADCS (RIR)

L'Attestation de **D**roits à **C**onduire **S**écurisée permet de vérifier la validité de votre permis de conduire ainsi que les catégories de permis dont vous êtes titulaire.

2 Justificatif de domicile

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois est demandé afin de compléter votre dossier administratif.

3 Carte d'identité

Une copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité est nécessaire pour constituer votre dossier d'inscription.

4 Visite médicale

La visite médicale réalisée auprès d'un médecin agréé permet d'attester de votre aptitude médicale à exercer le métier d'enseignant de la conduite.

Toutes les pièces devront être fournis en format PDF

→ Vous retrouverez le tuto pour obtenir votre ADCS (RIR) sur la page suivante :
<https://www.sarian-formations-jeusset.com/ctrmp>



CONTACTEZ- NOUS



Site Internet

<https://www.sarian-formations-jeusset.com>



E-mail

accueil35@sarian-formations.com



Téléphone

06.47.30.35.09



Réseaux Sociaux

@sarian.formations



Adresse

6 impasse de la Croix Rigourdel, 35538 Noyal S/ Vilaine

